Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260915-DCCAS202609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de membres - en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 10	L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à dix-huit heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil d'administration : 31 août 2026 Présents : Gilles CALVEZ, Sophie DENIS, Rolande GUYADER, André KERAUTRET, Josiane LE MOIGNE Danièle QUEMENEUR, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Michelle SIMON, Maryvonne YOUINOU FEREC Excusés avec procuration : néant Absents : Stéfanie ISOARD Secrétaire de séance : Sophie DENIS

OBJET : **ACCEPTATION DONS ET LEGS (DCCAS202609)**

Le CCAS a reçu un don de 27.50€

En application des articles L123-8, R123-23 et R123-25 du code de l'action sociale et des familles, il vous est proposé d'accepter ce don.

Cette recette sera affectée au compte 7713 du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ACCEPTE le don de 27.50€

Le Président

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)